



BIENVENUE EN GRÈCE

VERSION MISE À
JOUR OCTOBRE 2015

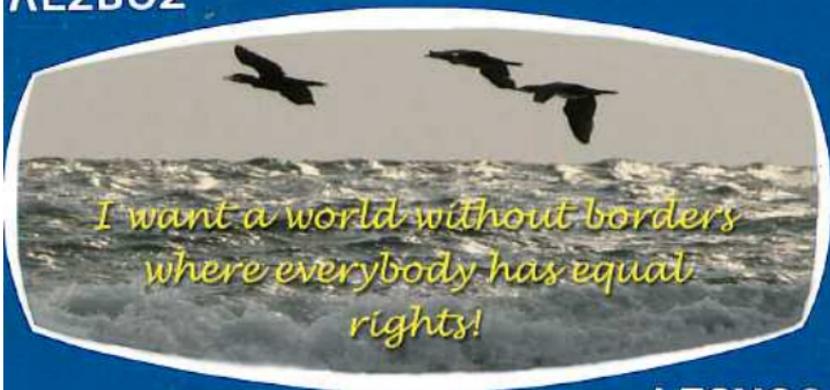
► www.w2eu.info

UN GUIDE WEB POUR
LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRANTS



Mitilini 1922

ΛΕΣΒΟΣ



*I want a world without borders
where everybody has equal
rights!*

LESVOS



Mitilini 2009

Nous sommes un groupe de personnes, dont certains vivent en Grèce et d'autres sont originaires de et vivent (normalement) dans différents pays européens. Nous soutenons les réfugiés, là où nous vivons et ailleurs, comme activistes, parce que pour nous tous les êtres humains sont égaux. Nous croyons que la liberté de mouvement est le droit de tous et nous croyons à un monde sans frontières. Afin de vous aider, nous voulons vous donner des informations utiles concernant vos droits en Grèce et la situation générale ici. Nous ne demandons et ne prenons pas de l'argent et nous ne demandons pas de récompense. Nous voulons seulement vous souhaiter bon et sûr voyage vers un endroit meilleur et vous dire de notre part:

BIENVENUE EN EUROPE!

Si vous avez besoin d'autres informations pas prévues dans ce dépliant, ou si vous avez des questions plus spécifiques / personnelles, veuillez nous les demander directement ou nous contacter par courrier électronique à

✉ CONTACT@W2EU.INFO

W2EU_INFO@YAHOO.COM

Dernière mise à jour: octobre 2015

UN GUIDE WEB POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRANTS

Vous êtes arrivé en Grèce – un État membre de l'UE. En ce moment la Grèce est dans une très mauvaise situation due à une crise économique. C'est pour cette raison et à cause du manque de conditions de réception suffisantes pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, que la plupart des personnes qui arrivent en Grèce ne veulent pas demander l'asile auprès des autorités grecques, mais envisagent de continuer leur voyage vers d'autres destinations. Si cela est votre cas, rendez-vous compte que actuellement la plupart des autres pays européens ne renvoient pas les gens en Grèce, même s'ils y ont donné leurs empreintes digitales ou s'ils y ont demandé l'asile ! QUOI QU'IL EN SOIT, demandez toujours le conseil d'un avocat, afin de recevoir son assistance pour votre cas individuel et connaître les pratiques récemment appliquées par d'autres pays.

ATTENTION: Si plus tard on prend vos empreintes digitales

en Bulgarie, Croatie, Hongrie, Italie ou tout autre pays de l'UE ou vous NE voulez PAS rester, vous aurez un problème !!! Le Nord de l'Europe effectue des renvois Dublin III vers ces pays ; il n'y a pas un blocage général des déportations comme pour la Grèce, même si les conditions dans ces pays-là sont également mauvaises. Afin d'augmenter vos chances de ne pas être renvoyé, vous devez contacter immédiatement les groupes qui offrent des conseils aux réfugiés et ont beaucoup d'expérience avec le problème Dublin III dans le pays où vous voulez rester (vous trouvez les contacts ici: 📞 W2EU.INFO/CONTACTS.EN.HTML). Vous devez surtout contacter ces groupes, Si vous appartenez à un groupe vulnérable, tels que les mères seules, les femmes enceintes, les mineurs non-accompagnés (de moins de 18 ans), les victimes de torture, les malades physiques ou mentales, les personnes âgées, les familles aux enfants mineurs (dont vous pouvez prouver l'âge). Il y a eut un nombre de procès - notamment en Allemagne - gagnés

par des réfugiés contre leurs renvois Dublin vers la Hongrie, la Bulgarie et l'Italie et il y a beaucoup d'autres manières de se défendre contre un renvoi.

? LA SITUATION ACTUELLE DANS LES ÎLES ÉGÉENS?

UN NOUVEAU GOUVERNEMENT

En septembre 2015 la Grèce a réélu un nouveau gouvernement, qui est beaucoup plus aimable envers les réfugiés et les migrants que les gouvernements des années précédentes. La mise en application de la nouvelle politique de migration annoncée - qui devrait lancer quelques améliorations - s'avère être encore difficile en ce moment, parce qu'il n'y a pas encore de fonds suffisants et les structures d'état plus profondes sont plus ou moins les mêmes qu'avant (c.-à-d. les fonctionnaires et les cadres n'ont pas été changés). Ce qui a été amélioré, c'est que la durée de détention des personnes sans papiers a été réduite de 18

mois et plus, à 6 mois au maximum (et en cas de conditions spécifiques de 1 à 3 mois en plus) et qu'en ce moment les nouveaux venus sont enregistrés et libres de partir en quelques jours.

! ATTENTION: Si on vous a refoulé du territoire grec (maritime ou terrestre) vers la Turquie, notamment dans la période après février 2015, il est important de rapporter ce(s) fait(s) à une organisation indépendante, afin que l'on puisse essayé de mettre fin à de telles violations des droit de l'homme à l'avenir. Veuillez aussi pour cela nous contacter directement par courrier électronique à: ✉ CONTACT@W2EU.INFO ou contactez une des organisations nommée ci-après dans la liste des contacts. Cela ne changera pas ce qui vous est arrivé, mais pourra améliorer les conditions pour ceux qui viennent après vous. Quand vous demandez l'asile, il est également important de rapporter ces faits, ainsi que toute autre

violation des droits de l'homme dont vous avez été victime dans votre pays d'origine, ou durant votre voyage. Un renvoi est un renvoi qui a eu lieu quand vous êtes arrivé sur le territoire grec en clairement passant la frontière, et les autorités grecques vous ont renvoyé directement en Turquie – le plus souvent sans enregistrer votre nom, âge et nationalité et sans audition de votre demande d'asile/protection et votre demande de rester en Grèce. En mer cela s'effectue généralement au moment où les bateaux de réfugiés sont en territoire maritime grec. Aux frontières terrestres il se peut que vous serez détenu pour quelques heures ou quelques jours, avant d'être illégalement renvoyé. Rapportez aussi tout cas de violence envers vous par des fonctionnaires à la frontière, ou toute autre action de leur part qui vous a mis dans une situation mortellement grave.

LA CRISE HUMANITAIRE

Rendez-vous compte que le nombre de réfugiés arrivants en Grèce

en juillet 2015 seulement, a été égal au nombre total de l'année 2014. Le gouvernement n'est pas en état de répondre à la croissance dramatique du nombre des réfugiés nouveaux venus. Il n'y a pas de places adéquates pour vous recevoir jusqu'à ce que votre enregistrement est achevé. Il n'y a pas suffisamment de personnel payé pour offrir des soins médicaux et juridiques et pour effectuer les procédures d'enregistrement. Après votre arrestation, vous serez transféré vers des centres de détention provisionnels, tels que des endroits clos dans le port, des chambres conte-nueur, des commissariats de police ou des campements. Sur les îles de Lesbos (Mytilène), Samos et Chios il existe des centres de détention ('camps') et parfois aussi des camps ouverts, où l'on transfère les arrivants après leur première arrestation et où ils restent jusqu'à l'achèvement de leur enregistrement. En été ces endroits sont tous débordés. En ce moment l'achèvement de l'enregistrement ne prend pas plus que quelques heures ou jours, mais cela pourra changer si le nombre d'arrivants iminue en hi-

ver. Toutes les autres îles en mer Egée n'ont pas de places spéciales pour détenir les réfugiés durant leur enregistrement. C'est pourquoi vous pourrez séjourner dans des endroits très différents, pour de périodes différentes et à des conditions différentes, dépendant du lieu de votre arrivée. Il y a aussi un grand problème de transport, qui fait que la plupart des gens sont obligés de marcher du lieu de leur arrivée aux capitales des îles.

ATTENTION: si des personnes • privées qui veulent aider offrent d'emmener en voiture des membres de votre famille (en général seulement les femmes, les enfants, les personnes âgées et les malades), arrangez-vous clairement sur l'endroit où vous allez les retrouver afin de ne pas les perdre. Pas tous les gens qui aident savent exactement où ils doivent vous emmener.

SOLIDARITÉ ET SOUTIEN

Sur les îles égéennes vous risquez parfois de rencontrer des

gens qui ne sont pas gentils envers vous, mais il y a beaucoup d'activistes et volontaires qui essayeront de vous aider et qui sont gentils. Ce sont des gens qui vivent sur l'île, ou des touristes qui y séjournent provisoirement. Sur beaucoup d'îles il y a même des groupes de solidarité auto-organisés qui essaient d'aider à trouver des logements provisoires, de la nourriture, des vêtements, des informations, ou qui transportent les gens avec leurs propres voitures ou d'une autre façon. Sachez que beaucoup de ces gens aident quotidiennement et investissent leur temps, leur énergie et souvent aussi leur propre argent, afin d'aider des centaines ou même des milliers de gens arrivés et encore arrivants cet année dans les îles grecques. Ils peuvent même risquer des conflits avec les autorités afin de vous soutenir. Essayez d'être coopératif et patient envers tous ceux qui essaient de vous aider ; s.v.p. comprenez que l'aide est limitée aux personnes qui sont disponibles et leur temps. Nous comprenons que vous voulez

partir le plus vite possible du lieu où vous êtes arrivé, mais vous serez de toute façon assez tôt à Athènes. Essayez donc aussi d'être solidaire et aidez dans l'organisation, la distribution honnête des biens et de la nourriture fournis, le nettoyage des endroits où vous êtes logés provisoirement et respectez les autres. S.v.p. ne prenez pas de drogues ou de l'alcool afin d'éviter les agressions, les conflits et les accrochages inutiles, surtout dans un lieu de logement et de solidarité auto-organisé. Les comportements sexiste et raciste ne sont pas acceptés, ni toute forme d'exploitation des autres, par exemple par des personnes qui vendent des tickets de ferry et des cartes SIM trop chers. ❏

? QUI ARRIVE-T-IL APRÈS MON ARRIVÉE À LA FRONTIÈRE MARITIME OU TERRESTRE?

Après votre détection et arrestation par des fonctionnaires grecs (ou parfois aussi des fonctionnaires étrangers), vous serez amené chez une garde côtière, les gar-

des-frontières ou dans un commissariat de police, pour un premier enregistrement de votre prénom, nom de famille, âge et nationalité. Dans certains cas, la police frontière européenne Frontex peut faire une estimation additionnelle de votre nationalité et votre âge, durant une entrevue tenue par un garde-frontière d'un autre état-membre de l'UE en anglais, en présence d'un interprète. S'ils ne croient pas que vous dites la vérité quant à votre nationalité, ils peuvent vous poser différentes questions concernant la mère patrie nommée par vous (drapeau, géographie, culture, histoire, politique, etc.). Parfois ils tiennent aussi des entrevues plus détaillées, afin d'apprendre quelque chose sur les réseaux de passeurs. Dans certains lieux d'arrivée, après le premier enregistrement, vous serez amené dans un centre de détention (si vous arrivez en Evros, ou sur les îles de Samos ou Chios) et là il se peut que vous serez enregistré une deuxième fois (par le Service de première réception (First Reception Service, FRS)). Dans certains endroits tel que Lesbos, les procé-

dures ont récemment été changées et les nouveaux venus sont soit transférés directement (ou doivent aller à pied eux-mêmes) vers un centre de détention, le centre de première réception (FRC) ou un camp ouvert, où l'enregistrement aura lieu directement et une fois seulement. ◀◀

? POURQUOI SUIS-JE EN PRISON/ DANS UN CAMP FERMÉ/ DANS UN "CENTRE DE PREMIÈRE RÉCEPTION"?

Vous êtes détenu pour avoir entré dans le pays sans papiers – ce qui, d'après la loi, est illégal. Vous êtes détenu, afin de vous refouler vers votre pays d'origine, MAIS la plupart des nationalités ne peuvent pas être déportés ou refoulés vers la Turquie. Les Iraniens, les Irakiens et les Turques risquent d'être refoulés vers la Turquie directement depuis les centres de détention le long de la frontière grecque-turque. Quelques autres nationalités,

telles que les Nigériens, les Dominicains et les Géorgiens peuvent être déportés vers leurs pays d'origine à partir d'Athènes. Aussi les personnes qui ont des preuves qu'ils étaient demandeurs d'asile, ou réfugiés reconnus en Turquie, risquent d'être refoulés vers la Turquie s'ils présentent les documents qui le prouvent ! Les seules personnes qui assurément ne peuvent pas être déportés, sont ceux qui demandent l'asile.

ATTENTION: Si on ne vous relâche pas du centre de détention/ centre de première réception et on vous transfère dans une prison à Athènes, ainsi que si la police vous transfère à l'ambassade de votre pays, vous risquez la déportation.

ATTENTION: La Grèce ne déporte pas les réfugiés de l'Afghanistan, de la Syrie, de la Somalie, du Soudan, de l'Erythrée et de la Palestine, ni les gens d'autres pays déchirés par la guerre. Il n'y a que très peu de

cas rapportés de déportations vers ces pays. En ce moment les gens arrêtés aux frontières grecques-turques, ne sont généralement détenus que jusqu'à ce que les procédures d'enregistrement s'achèvent, ou pas du tout.



? COMBIEN DE TEMPS SERAIS-JE PUIS-JE ÊTRE ● DÉTENU EN GRÈCE POUR “ENTRÉE ET SÉJOUR ILLÉGAUX”?

D'APRÈS LA LOI, vous pourrez être détenu de quelques heures jusqu'à six mois. Votre détention peut être prolongé deux fois, d'une période maximum de 12 mois au total. Si cela arrive, les autorités compétentes décerneront une nouvelle décision de détention. A l'heure actuelle, si une personne est détenue, il/elle sera en pratique normalement relâché après 6 mois. Si vous êtes demandeur d'asile vous pourrez, d'après la loi, être détenu pour trois raisons:

1. durant la période nécessaire pour la détermination de votre nationalité,
2. si d'après la police vous êtes considéré comme un danger public et
3. pour l'achèvement immédiat et effectif de la procédure d'asile.

Si vous demandez l'asile durant votre détention, votre détention ne peut pas durer plus que six mois au total (voir 3, ci-dessus). Si vous êtes détenu pour la raison 1 et 2, la durée de votre détention ne peut pas aller au-delà de 12 mois. Elle peut être prolonger seulement après le décernement par les autorités compétentes d'une nouvelle décision de détention qui est individuellement justifiée.

► **EN PRATIQUE** la durée de détention après la première arrestation varie beaucoup, d'après votre lieu d'arrivée et différentes circonstances que l'on ne peut pas mieux définir que la pure chance ou malchance. Un facteur important pourtant, que l'on ne peut pas influencer, est le nombre de personnes dans le camp

où vous arrivez, ni le nombre de personnes qui arrivent après vous. A l'heure actuelle, après leur arrivée, les gens sont normalement détenus que jusqu'à l'achèvement des procédures d'enregistrement, qui durent en ce moment un mois en moyenne de une à deux semaines. Si vous venez de la Syrie, vous serez soit pas détenu du tout, ou relâché très vite de tout façon, car normalement vous ne devriez pas du tout être détenu après votre enregistrement et votre identification comme Syrien. Si à A l'heure actuelle, si vous êtes détenu après une deuxième arrestation sur le continent grec, vous serez normalement relâché après six mois.

ATTENTION: dans les centres de première réception (First Reception Centre, FRC) à Fylakio et Lesbos vous ne devriez pas resté plus de 25 jours, mais il est possible que vous serez transféré dans un centre de détention après cette période. Jusqu'à présent le FRC à Lesbos

n'est utilisé que pour quelques personnes vulnérables.

ATTENTION: Après votre arrivée demandez aux gens qui vous soutiennent ou aux cohabitants, la durée de détention à l'heure actuelle à cet endroit, vu que les pratiques changent tout le temps. Et rendez-vous compte que personne ne peut vous dire assurément ce qui va arriver le jour après et que vous ne pouvez recevoir qu'une estimation basée sur l'expérience des jours précédents.

ATTENTION: si vous êtes un mineur non-accompagné, vous ne devriez pas être détenu, mais vous risquez quand même d'être gardé plus long temps que les autres (voir la section concernant les mineurs non-accompagnés). ◀◀

? QU'EST-CE QU'EST ÉCRIT SUR LE PAPIER BLANC ● QUE LA POLICE M'A DONNÉ?

Le 'papier blanc', que l'on devrait vous fournir après la première arrestation, est une notification officielle délivrée par la police après la mise en liberté, dans laquelle on vous dit de quitter la Grèce et de retourner dans votre pays, dans un délai de quelques jours jusqu'à 30 jours. Le papier est ni un document de voyage, ni un permis de séjour. Il vous protège simplement de l'arrestation durant la période spécifiquement mentionnée (à droit en bas de la page) à partir du jour de sa délivrance (à droit en haut de la page). Après son échéance, vous risquez d'être arrêté et détenu de nouveau. Cette fois-ci la détention durera très probablement jusqu'à six mois si vous êtes adulte (et en certaines circonstances de 1 à 3 mois additionnels).

ATTENTION: Pendant quelques ● semaines aux mois d'août et septembre et à cause de leur capacité limitée pour l'enregistre-

ment des nombreux nouveaux venus sur l'île, les autorités de Lesbos ne faisait qu'une première procédure d'enregistrement et délivraient un document, dont lequel le détenteur était prié de finir son enregistrement dans les trois mois au Commissariat de police des étrangers, rue Petrou Ralli à Athènes. Ce document n'est plus délivré en ce moment.

ATTENTION: Si vous êtes de la ● Syrie on devra vous donner une notification de 'suspension de l'expulsion'. Ce document est normalement délivré pour 6 mois au lieu de 30 jours et peut être prolongé.

ATTENTION: faites aussitôt une ● copie de votre papier et gardez le en lieu sûr, pour le cas où vous perdrez l'original. Si votre famille se sépare, assurez-vous que toutes les personnes inclus dans une notification officielle, c.-à-d. la mère et les enfants mineurs, ont une copie de ce document.



? PUIS-JE PROLONGER ● LE PAPIER BLANC?

Non. Cette notification ne peut pas être prolongée. MAIS si vous êtes arrêté après l'échéance de cette notification et vous êtes de nouveau mis en liberté après un délai indéfini, on vous donnera très probablement de nouveau le même papier avec une nouvelle date d'échéance. Si vous êtes un réfugié syrien, vous pouvez prolonger les six mois du papier de 'suspension de l'expulsion'. Vous devez vous rendre au 'Commissariat de police des étrangers' à Athènes (Petrou Ralli/ Allodapon) et demander son prolongement. ◀◀

? QUI ARRIVE-T-IL SI JE VEUX DEMANDER ● L'ASILE DANS UN AUTRE PAYS EUROPÉEN ET PAS EN GRÈCE?

D'après la loi européenne, vous devez demander l'asile dans le premier pays européen que

vous entrez. En pratique, la Grèce est le premier pays européen où vous serez enregistré et où vos empreintes digitales seront prises à votre arrivée. Si vous parvenez à atteindre un autre pays européen et demandez l'asile, ce pays peut vous refouler vers la Grèce, puisque vos empreintes digitales se trouvent dans une banque de données européenne commune qui s'appelle 'Eurodac' si vous êtes un adulte (de plus de 18 ans). Cela arrive à cause d'une loi européenne nommée 'Règlement Dublin' (Dublin Regulation). MAIS : Depuis janvier 2011, la plupart des pays européens ont provisoirement arrêté le refoulement de réfugiés vers la Grèce, parce qu'ils ont compris que la situation n'est pas bien ici. Si vous avez d'autres questions, voyez 📞 [HTTP://W2EU.INFO](http://w2eu.info).

ATTENTION: Si vous avez des ● parents qui séjournent légalement dans un autre pays européen, vous avez le droit de demander le regroupement familial en vertu du règlement

Dublin. Vous devez demander de l'aide pour la procédure et la documentation nécessaire, qui doivent être déposées par une organisation grecque, laquelle vous expliquera aussi la procédure, les chances de succès et le délai.

ATTENTION: Si vous êtes un réfugié syrien, certains pays européens ont ouvert une procédure spéciale de regroupement familial par l'intermédiaire de leurs ambassades. Mais cela ne peut se faire qu'à partir de pays tiers (tels que la Turquie, le Liban, la Jordanie) mais pas à partir de la Grèce! ❏

? QUELS DROITS AI-JE QUAND JE SUIS EN PRISON?

- ▶ Je peux introduire une procédure de demande d'asile
- ▶ J'ai le droit de passer une heure par jour dehors
- ▶ J'ai le droit de parler à un avocat

- ▶ J'ai le droit de demander un traitement médical
- ▶ Si je suis mineur, ou une femme, je dois être détenu séparément et non dans des cellules de détention mixte
- ▶ J'ai le droit d'être informé, dans ma propre langue, de mes droits et de la procédure de demande d'asile
- ▶ J'ai le droit d'avoir des conversations téléphoniques
- ▶ Les mineurs non-accompagnés sont normalement détenus jusqu'à ce qu'il y a une place disponible dans un centre pour mineurs non-accompagnés ❏

? AU CAS OÙ JE SERAIS DÉTENU, COMMENT DOIS-JE FAIRE APPEL DEVANT LE TRIBUNAL AFIN D'ÊTRE RELÂCHÉ PLUS TÔT?

ATTENTION: En ce moment cette procédure n'est pas requise à l'arrivée, puisque tous les réfugiés sont mis en liberté après

l'enregistrement. Pourtant, vous pourrez avoir intérêt à connaître cette possibilité, au cas où vous serez de nouveau arrêté plus tard. Afin de faire appel devant le tribunal contre votre détention, demandant votre mise en liberté, vous avez besoin d'un avocat. Les avocats NGO ne demandent et ne prennent pas d'argent pour cela – ni pour aucune autre procédure. Les avocats privés demandent de l'argent pour les dépens. Si vous engagez un avocat privé, assurez vous que l'on vous donne une preuve/ des accusés de réception prouvant que l'avocat a introduit l'appel.

ATTENTION! Aucun avocat ou autre tiers peut introduire la procédure de demande d'asile à votre place. Ne payez d'argent à personne pour le faire pour vous. Vous devez personnellement introduire la procédure de demande d'asile devant les autorités compétentes.

Toute personne peut faire appel devant le tribunal demandant d'être relâché plus tôt – les demandeurs d'asile, ainsi que ceux qui ne demandent pas l'asile. Si vous avez un parent ou un ami qui séjourne légalement en Grèce, vous aurez besoin de son adresse afin de prouver que vous avez un domicile après votre mise en liberté. Votre ami ou parent doit signé un document spécifique nommé 'ipefthini dilosi' (attestation solennelle) déclarant qu'il est prêt à vous offrir logement et doit l'introduire au tribunal, accompagné de son contrat de location. L'avocat déposera tous ces papiers au tribunal en demandant votre mise en liberté.

Pour faire cet appel, il est important que vous dites pourquoi vous ne pouvez plus rester en prison. Des raisons importants sont entre autres : si vous êtes malade, si vous êtes une victime de torture, si vous avez des problèmes mentaux ou psychologiques, si vous avez déjà demandé l'asile, si vous avez une famille dans un autre

pays européen. N'oubliez pas de dire ces choses à votre avocat. Au cas où votre détention est prolongée d'après la loi, il doit y avoir un pourvoi en révision de votre détention et une nouvelle décision justifiée décernée par les autorités. ❧

? QUI EST UN RÉFUGIÉ POLITIQUE?

Un réfugié politique est une personne qui a quitté son pays, parce qu'elle craint que sa vie est en danger pour les raisons suivantes:

- ▶ à cause de sa religion ou de son groupe ethnique
- ▶ à cause de sa nationalité
- ▶ à cause de son groupe social, son sexe ou sa tendance/identité sexuelle (homosexuel)
- ▶ à cause de ses opinions politiques
- ▶ parce que dans son pays ou dans sa région, il ya une guerre et / ou de violence généralisée ❧

? QUI EST UNE PERSONNE AYANT DROIT À LA PROTECTION SUBSIDIAIRE?

Une personne ayant droit à la 'protection subsidiaire' est un citoyen d'un pays tiers, ou un apatride, qui ne remplit pas les conditions pour bénéficier du statut de réfugié, mais pour qui de bonnes raisons existent pour croire que, s'il est renvoyé dans son pays d'origine, ou pour l'apatride dans le pays où il a dernièrement eu son domicile, il sera exposé à un risque réel d'atteintes graves, par exemple

- ▶ la peine de mort ou l'exécution ; ou
- ▶ la torture, ou des peines ou traitements inhumains ou dégradants dans le pays d'origine; ou
- ▶ s'agissant d'un civil, une menace grave, directe et individuelle contre sa vie ou sa personne en raison d'une violence généralisée résultant d'une situation de conflit armé interne ou international.

ATTENTION Si vous avez quitté votre pays afin de trouver un emploi ou une meilleure vie, vous ne serez pas classifié comme réfugié et vous ne recevrez pas la protection subsidiaire d'après la loi internationale **⏪**

? QUAND PUIS-JE FAIRE UNE DEMANDE D'ASILE?

Il n'y a pas de date limite pour introduire une demande d'asile. Néanmoins, d'après la loi grecque, si vous n'avez pas demandé l'asile peu de temps après votre arrivée ou votre mise en liberté, cela pourrait être considéré comme ne pas vouloir le faire. Pourtant il est connu, aussi par les autorités grecques, que l'accès à la procédure de demande d'asile n'est pas toujours facile et que parfois on doit attendre pendant des jours ou des mois pour obtenir accès à l'Office d'asile. **⏪**

? OÙ PUIS-JE FAIRE MA DEMANDE D'ASILE?

Vous devez personnellement introduire votre demande d'asile auprès de l'autorité compétente, qui est l'Office d'asile (à Athènes, sur l'île de Lesbos, sur l'île de Rhodes, dans la Région d'Evros nord et sud, au centre de détention Amygdaleza, à Thessalonique et à Patras). A Chios il n'y a pas un tel office, mais de temps en temps les employés de Lesbos visitent l'île et offrent la possibilité de faire la demande ici. Si vous êtes détenu, ou dans un FRC, les autorités de détention (la police) et parfois aussi les autorités de première réception, enregistreront votre désir de demander la protection internationale et vous renverront à l'autorité compétente qui s'occupera de l'instruction de votre cas **⏪**

? QUELLE EST LA PROCÉDURE DE LA **●** DEMANDE D'ASILE?

Une fois que vous avez accès à l'Office d'asile, un employé enregistrera vos données personnelles et vous posera des questions concernant votre origine, le voyage que vous avez fait, vos raisons pour quitter votre pays etc. Une carte blanche, nommée 'carte de demandeur de la protection internationale' (International Protection Seeker's Card), sera délivrée avec vos données personnelles, la date de délivrance et la date d'échéance (il y a quelques années la carte était rose). Sur cette carte est aussi écrit la date de votre entrevue devant le comité compétent. La 'carte blanche' d'après la loi grecque est valable pour 6 mois, jusqu'à l'achèvement de votre procédure de demande d'asile (si la procédure dure plus longtemps elle sera prolongée). Parfois elle est aussi délivrée pour des périodes plus courtes.

! ATTENTION: Sachez que si vous
● ne vous présentez pas le jour fixé pour votre entrevue à l'Of-

fice d'asile où vous avez fait votre demande, la procédure de demande d'asile s'achèvera. Vous devez avoir des bonnes raisons pour ne pas vous présenter (par exemple : un papier d'un hôpital public que vous étiez malade, ou si la police vous a stoppé pour contrôler la validité du document et vous ne pouviez pas être à l'heure pour le rendez-vous fixé avec les autorités). Exemple : si vous demandez l'asile sur l'île de Lesbos, c'est là qu'il faut prolonger votre carte, avoir votre entrevue d'instruction etc. Seulement un changement d'adresse, que vous rapportez à l'Office d'asile changera les responsabilités locales.

! ATTENTION: Quand vous aurez
● reçu la 'carte blanche' et vous connaissez la date de votre entrevue, vous devez contacter une des ONG's grecques qui travaillent avec les demandeurs d'asile (voir ci-dessous), qui pourront vous préparer proprement et à temps pour votre entrevue.

ATTENTION: Pour ceux qui viennent du Pakistan, du Bangladesh, de la Géorgie ou de l'Égypte, la décision devra être délivré dans les 45 jours et pour les autres nationalités dans les 4 mois, d'après une ordonnance délivrée par le Chef de l'Office d'asile.

ATTENTION: Si votre demande d'asile est rejetée en premier ressort, vous aurez le droit d'aller en appel contre le rejet. Allez immédiatement chez une ONG pour vous faire assister. Si votre demande d'asile est instruit sous la procédure normale, vous aurez, d'après la loi, 30 jours pour faire appel contre le rejet. Si votre demande est instruit sous la procédure accélérée (ce qui veut dire que votre demande d'asile est considérée sans fondement), vous aurez 15 jours pour faire appel contre le rejet. Si vous êtes en prison ou détenu dans un centre de détention, vous aurez 10 jours pour faire appel contre le rejet. Si vous êtes dans un FRC, le dé-

lai est 3 jours. La procédure d'appel pour ceux qui ont fait leur demande devant l'Office d'asile n'est généralement possible que sous forme écrite. Demandez une ONG pour vous aider à la formuler !!!

ATTENTION: Si votre appel est également rejeté (rejet en deuxième ressort), vous pouvez uniquement faire appel devant le Tribunal administratif et devez aussi demander la suspension de votre expulsion, ce qui constitue une procédure longue et coûteuse. Vous devez très probablement engagé un avocat privé, car les ONG's grecques n'ont pas les moyens, ou ne pourront que partiellement couvrir les dépens.

ATTENTION: L'appel devant le Tribunal administratif n'arrête pas automatiquement la décision de déportation/expulsion délivrée avec le rejet en deuxième ressort. Pour cela votre avocat ou la ONG devra demander la suspension de vo-





tre expulsion, durant l'instruction de votre cas par le tribunal.

ATTENTION: Sachez que si, après avoir demandé l'asile, vous changez votre adresse ou numéro de téléphone portable, vous devez immédiatement en informer les autorités et leur donner votre nouvel adresse et/ou numéro de téléphone portable, afin qu'ils puissent vous trouver. ‹‹

? QUELS SONT MES DROITS SI JE DEMANDE L'ASILE POLITIQUE?

Malheureusement la 'carte blanche' ne correspond, en pratique, à aucun droit. Cela veut dire que, tant que vous êtes dans la procédure de demande d'asile, vous ne pouvez pas être expulsé jusqu'à l'achèvement de la procédure administrative et jusqu'au moment où vous recevez une réponse négative. Vous avez le droit d'accès au traitement médical et au traitement dans les hôpitaux publics grecs. A cause de la crise financière, la Préfectu-

re ne délivre pas facilement un permis de travail. Au cas où vous avez trouvé un emploi, assurez-vous de l'assistance d'une ONG pour la délivrance d'un permis de travail. Sachez que travailler sans un permis de travail approprié, est illégal d'après la loi grecque. Au cas où vous êtes une victime de torture, ou que vous avez souffert d'autres formes de violence, vous devez le dire aux autorités, ou à l'ONG, afin que vous serez à temps renvoyé à 'Metadrasis', une ONG spécialisée, qui pourra confirmer que vous êtes une victime de torture par la délivrance d'un certificat, ce qui est important pour votre demande d'asile. ‹‹

? SI JE DEMANDE L'ASILE POLITIQUE, EST-IL CERTAIN QUE JE SERAIS RECONNU RÉFUGIÉ?

Non, ce n'est pas certain. Durant la procédure de demande d'asile, le comité doit instruire votre situation personnel et les raisons individuelles pour lesquelles vous avez quitté votre pays d'origine, ainsi que la situation géné-

rale dans votre pays. Soyez prudent avec ce que vous dites, essayez d'être aussi clair et précis que vous pouvez. Tout le monde comprend que, quand vous arrivez dans un pays, vous avez besoin de trouver un emploi afin de survivre. Mais durant l'instruction de votre demande d'asile, votre priorité doit être d'expliquer pourquoi votre vie était en danger chez vous et pourquoi il vous fallait vous sauver. Préparez-vous à dire tout ce qui est important, car il se peut qu'on ne vous demande pas tout. ❧❧

? QUAND AURAI-JE LA CHANCE D'ÊTRE RECONNU RÉFUGIÉ

Vous aurez la chance que l'on vous accorde la protection internationale, si votre crainte de persécution (à cause de vos opinions politiques, votre religion, votre race, votre nationalité etc.) peut être prouvé, et si dans votre pays (ou dans la région de votre provenance) il existe une situation générale d'instabilité due aux conflits. ❧❧

? EXISTE-T-IL UNE MANIÈRE LÉGALE DE QUITTER LA GRÈCE ET D'ALLER DANS UN AUTRE PAYS EUROPÉEN?

Comme demandeur d'asile, attendant votre entrevue ou la décision, vous ne pouvez pas voyager, car vous ne possédez pas un titre de voyage. Si vous êtes reconnu comme réfugié politique, vous pouvez demander un titre de voyage, le TDV (Travel Document Visa), et voyager dans tous les pays sauf votre pays d'origine. Si l'on vous a accordé la protection subsidiaire, vous pouvez demander un TDV au cas où vous ne pouvez pas obtenir un passeport de votre propre ambassade (vous devez expliquer les raisons pour cela, par exemple si votre pays d'origine n'a pas une ambassade en Grèce). Vous pouvez voyager dans tous les pays, y compris votre pays d'origine. Dans les deux cas, vous pouvez rester à l'étranger pour une période maximum de trois mois.

ATTENTION: Actuellement certains pays européens demandent un visa, même de ceux qui ont été reconnus comme réfugiés politiques dans un autre pays. Des pays en dehors de l'Europe peuvent aussi demander un visa.

ATTENTION: dans quelques cas très exceptionnels, quand vous avez un problème de santé très sérieux qui ne peut pas être traité en Grèce, vous pouvez demander un titre de voyage, même si vous êtes encore dans la procédure de demande d'asile. Sachez pourtant que ceci est extrêmement difficile et que vous devez présenter des preuves qui documentent votre maladie

ATTENTION: Sachez que si vous essayez de quitter la Grèce avec un passeport faux ou frauduleux et vous êtes arrêté, on pourra vous faire comparaître devant le tribunal, vous condamner et vous mettre en détention. Si vous avez des proches parents dans un autre pays européens, vous pouvez demander le **REGROUPEMENT FAMILIAL EN**

VERTU DU RÈGLEMENT DUBLIN.

Cette demande doit aussi se faire devant l'Office d'asile. Vous devez chercher l'assistance d'une ONG, afin de d'apprendre si vous pouvez bénéficier de ce règlement. De tout façon vous pouvez aussi aller directement à l'Office d'asile, du moment que votre parent s'est enregistré dans l'État membre de l'UE où il/elle réside. Vous aurez aussi besoin de documents prouvant votre relation avec la personne qui réside légalement dans un autre pays européen et il faudra probablement aussi une analyse de l'ADN.

ATTENTION: Sachez qu'avant de demander l'asile en Grèce, vous devez découvrir si vos parents/ frères et sœurs mineurs sont dans un autre pays européen et en informer les autorités compétentes. Quand vous demandez l'asile, vous n'auriez que trois mois pour mentionner que vous voulez demander le regroupement familial

ATTENTION: A cause du grand nombre de demandes de re-

groupements familiaux, la procédure prend malheureusement beaucoup de mois et vous devez être patient. ❧

? SI J'AI QUITTÉ MON PAYS POUR TROUVER UN EMPLOI, PUIS-JE OBTENIR UNE "CARTE VERTE" QUAND JE SERAIS RELÂCHÉ WHEN I AM RELEASED?

Il est très difficile pour un migrant d'obtenir une carte de séjour. Pour en apprendre plus, allez au 'Groupe d'avocats pour les droits des migrants et des réfugiés', ou demandez à 'Diktyo' (voir ci-dessous). ❧

? QU'ARRIVE-T-IL SI JE DONNE DES FAUSSES INFORMATIONS À LA POLICE?

Dans le passé il arrivait très souvent que des erreurs étaient faites par les agents de police, à cause de l'énorme afflux de réfugiés et les défauts du système

grec. Actuellement, avant la procédure de la demande d'asile, il y a une 'enquête d'antécédents' et il y a peu de chances que des erreurs, telles que l'enregistrement d'une fausse nationalité, surviennent. S'il y a eu des erreurs, vous pouvez demander les autorités de les corriger, si vous possédez des documents/certificats valables prouvant qui vous êtes. Durant la détention dans les centres d'identification à Lesbos et à Samos, ainsi que dans le FRC, il se peut que vous pouvez changer vos données enregistrées plus facilement avant votre mise en liberté. ❧

? QU'ARRIVE-T-IL S'IL Y A DES ERREURS CONCERNANT MON ÂGE, NOM OU NATIONALITÉ SUR MON MANDAT D'EXPULSION?

Assurez vous de les déclarer correctement (correction d'orthographe etc.) durant l'enregistrement de votre demande d'asile devant l'Office d'asile.

Le ‘papier blanc’ (notification de déportation/expulsion) n’est pas un vrai document d’identité, alors si vous demandez l’asile, vous pouvez l’examiner soigneusement et déclarer clairement devant la personne qui enregistre votre demande, quelles sont les données correctes. ❏

? J’AI MOINS DE 18 ANS, QUE M’ARRIVE-T-IL?

Un mineur est un enfant de 0 à 17 ans. Un mineur non-accompagné est un enfant jusqu’à 17 ans qui voyage seul – c’est-à-dire sans être accompagné de sa mère ou de son père. À votre arrivée vous serez généralement enregistré par la garde côtière. Vous devez dire votre nom et votre âge. Si les autorités doutent de votre âge, ils peuvent, d’après la loi, utiliser des méthodes médicales pour établir si vous avez moins ou plus de 18 ans. Dans ce cas, vous devez être informé dans une langue que vous comprenez, de la possibilité d’établir l’âge au moyen d’un examen médical, la méthode qui sera uti-

lisée, les conséquences possibles du résultat de l’examen médical, ou de votre refus de subir l’examen médical. Si de l’examen médical il ne résulte pas avec certitude qu’une personne est adulte, cette personne doit être traitée comme un mineur. Si (dans le FRC Fylakio et parfois dans les centres de détention à Lesbos et à Samos) vous étiez enregistré par le Service de première réception (FRS), vous pouvez faire appel devant le FRS contre toute forme d’établissement de l’âge. Vous pouvez aussi y faire appel devant le Tribunal administratif avec l’aide d’un avocat. Si vous avez des documents qui prouvent votre jeune âge, tel que votre passeport original, ou votre acte de naissance, validés par le ministère ou l’ambassade de votre pays, vous pouvez les remettre aux autorités, le FRS ou (au cas où vous demandez l’asile ou le regroupement familial) l’Office d’asile.

! ATTENTION: LES MINEURS NE DOIVENT PAS ÊTRE DÉTENUS!

Seulement dans des cas exceptionnels peuvent-ils être détenus

d'après la loi. Pourtant en pratique les mineurs sont systématiquement détenus en Grèce. Si vous êtes enregistré comme mineur non-accompagné, il se peut que l'on vous détienne jusqu'il y ait une place dans un centre pour mineurs non-accompagnés auquel vous serez renvoyé. En pratique cela veut dire que vous pouvez être détenu plus longtemps que vos amis adultes ou accompagnés. Actuellement les mineurs restent après leur arrivée jusqu'à un mois en détention, en attendant une place disponible dans un foyer d'accueil ouvert. Cette période peut être prolongée ou écourtée, selon le nombre de mineurs qui comme vous attendent une place dans un foyer d'accueil ouvert, et selon le nombre de mineurs qui arrivent en Grèce.

ATTENTION: Les mineurs ● non-accompagnés devront être accueillis et soignés par les autorités grecques. Si vous êtes un mineur non-accompa-

gné documenté, le **'PROCUR-REUR DE LA RÉPUBLIQUE' EST VOTRE TUTEUR TEMPORAIRE.**

Il/elle est responsable de vous, à la place de votre famille qui en ce moment n'est pas avec vous. En pratique, la plupart des mineurs n'ont aucun contact avec leurs tuteurs et les tuteurs ne connaissent que rarement chaque enfant sous leur responsabilité. they are responsible for.

ATTENTION: LES MINEURS ● NE PEUVENT PAS ÊTRE DÉPORTÉS et seulement après un examen extrêmement stricte de leur meilleur intérêt, peuvent-ils retourner volontairement dans leur pays.

ATTENTION: Le centre pour ● mineurs non-accompagnés auquel vous serez transféré **N'EST PAS UN CENTRE DE DÉTENTION!!** C'est un foyer d'accueil où vous serez libre.

ATTENTION: Si vous avez des ● parents proches dans un autre pays de l'UE, tels que père

et mère, frère aîné ou sœur aînée, un oncle ou une tante de premier degré, vous pouvez demander **LE REGROUPEMENT FAMILIAL**. Afin de ne pas retarder les procédures de longue durée, rapporter aussitôt votre arrivée en Grèce que vous désirez être regroupé avec votre parent. Même si les mineurs non-accompagnés restent généralement plus longtemps en détention, ça vaut la peine, car on vous permettra de voyager vers vos parents avec des papiers et en sécurité.

ATTENTION: Les documents de mineurs non-accompagnés sont valables que jusqu'au jour où ils ont 18 ans. **MAIS** si vous partez du foyer d'accueil où on vous a assigné, l'organisation qui opère le foyer est obligé de signaler votre disparition. En pratique cela signifie pour vous, que vous risquez d'être arrêté durant un contrôle de police et les autorités peuvent de nouveau vous détener jusqu'au moment où ils trouvent une place dans un foyer d'accueil où ils peuvent vous en-

voyer. Les mineurs non-accompagnés arrêtés de cette façon, sont généralement détenus à Amygdaleza, le centre de détention spéciale pour mineurs à Athènes.

ATTENTION: D'après la loi, vous êtes seulement accompagné, si vous voyagez avec au moins un de vos parents. **⏪**

? QU'ARRIVE-T-IL SI J'AI DÉJÀ MES EMPREINTES DIGITALES DANS UN PAYS EUROPÉEN QUAND J'ARRIVE EN GRÈCE?

Si vous avez déjà donné vos empreintes digitales dans un autre pays européen avant d'arriver en Grèce et si on trouve vos empreintes digitales, alors la Grèce fera une demande auprès de l'autre pays de l'UE pour voir si ce pays voudra vous reprendre ou non. Réfléchissez bien d'abord si vous voulez être renvoyé vers ce pays ou non. Si non, et si les autorités grecques vous informent qu'ils vont vous demander d'y retourner, vous devez de-

mander le conseil d'un avocat pour vous aider à rester (voir le cas Bulgare ci-dessous). Si vous voulez être renvoyé parce que vous avez vos vieilles « premières » empreintes digitales dans – par exemple – le Royaume-Uni, ou un autre pays meilleur, vous pouvez vous-mêmes informer les autorités de vos empreintes digitales là-bas et en présenter les preuves. Pourtant il dépend de la façon dont vous avez quitté le pays (déportation, pourquoi déporter, retour volontaire...) et d'autres facteurs s'ils vont vous reprendre ou pas. Demandez un avocat concernant votre cas individuel pour être certain. Généralement, si vous avez quitté la Grèce, ou un autre pays européen (par déportation ou volontairement) et si l'on trouve vos empreintes digitales, vous devez très probablement expliquer, outre votre ancienne raison d'avoir quitter votre pays d'origine, des nouvelles raisons de persécution qui se sont présentées après votre retour. On vous permet de faire une nouvelle demande d'asile si il y a des nouveaux

fondements pour le faire, puisque votre demande préalable est clôturée après un certain délai, quand il s'avère que vous n'êtes pas dans le pays.

ATTENTION UN CAS SPÉCIAL ● - LES GENS QUI ENTRENT L'EUROPE POUR LA PREMIÈRE FOIS PAR LA BULGARIE

Vous êtes à **THESSALONIQUE OU SES ENVIRONS ET VOUS ÊTES ARRIVÉ EN GRÈCE PAR LA BULGARIE**. Si vous avez l'intention de demander l'asile en Grèce, vous devez savoir que l'on trouvera très probablement vos empreintes digitales de la Bulgarie. Si elles sont trouvées, la Grèce demandera à la Bulgarie de vous reprendre, puisque c'était votre premier pays d'entrée dans l'Europe. Généralement la Bulgarie accepte ces demandes et reprend les personnes là-bas. Si cela arrive, on vous remettra la décision et on vous demandera si vous voulez retourner en Bulgarie ou non. Si vous ne voulez pas retourner en Bulgarie, vous devez clairement le dire aux autorités grecques.

Vous devez expliquer exactement pourquoi vous ne voulez pas retourner : expliquez en détail ce qui vous est arrivé durant votre détention, après la détention et si vous avez été victime de violence de toute forme de la part des autorités bulgares, ou victime de violence raciste de la part de citoyens bulgares. Rappelez vous que, durant toute votre procédure d'asile, personne n'est autorisée de donner à des tiers l'information que vous avez partagé. Quand les autorités grecques prennent une décision de vous retourner en Bulgarie, vous pouvez y faire appel dans les 15 jours. Vous devez demander une ONG (comme GCR ou le Conseil des réfugiés œcuméniques) de vous assister. Si votre appel est rejeté, on vous remettra une invitation à vous présenter chez les autorités responsables, afin qu'ils vous expliquent la procédure de retour et que vous recevez votre ticket. Si vous croyez que votre vie est en danger au cas où vous retournez en Bulgarie, vous pouvez faire appel contre le rejet de votre appel dans les 60 jours.

CONSEILS GÉNÉRALES

- ▶ Assurez-vous de connaître le nom de celui/elle à qui vous parlez (pour qui il/elle travaille) et notez et gardez les noms. Si vous consultez un avocat, demandez toujours sa carte de visite (ou le nom et l'adresse écrits à la main).
- ▶ N'oubliez pas de contrôler les données que les autorités notent durant l'enregistrement pour vous assurez que tout est écrit correctement.
- ▶ Ne signez rien que vous ne comprenez pas. Demandez une traduction dans votre langue.
- ▶ Rapportez tout problème de santé sévère, problème mental, ou grossesse immédiatement aux médecins, autorités, organisations ou personnes qui vous aident. Informez-les de tout médicament dont vous avez besoin si vous avez des problèmes chroniques.

N'attendez pas que l'on vous le demande.

- ▶ Gardez des copies de tous les documents importants (imprimé et dans votre messagerie électronique) : par exemple toutes les preuves pour votre demande d'asile, le 'papier blanc' (note officielle) que vous recevez des autorités grecques après votre relâchement, ou votre carte de demandeur d'asile, tout ce que vous recevez d'un médecin ou d'un hôpital etc
- ▶ Si vous avez été hospitalisé pour des raisons psychologiques, ou des problèmes de santé sévères, ou des blessures résultants de tout forme d'assaut, ou de toute sorte d'accident durant votre passage de la frontière, demandez aux médecins/ hôpitaux de vous remettre un papier qui documente au moins que l'on vous a examiné ou, mieux encore, une

attestation de ce que vous avez subi.

- ▶ Essayez de bien vous informer et de connaître les actualités, en consultant les organisations et les activistes qui sont là pour vous aider
- ▶ N'ayez pas confiance en des personnes uniquement parce qu'ils sont du même pays que vous. Tout le monde est dans une situation difficile et il y en a qui s'avèrent ne pas être gentils et digne de confiance. ❄

? COMMENT PUIS-JE VOYAGER À ATHÈNES ET QUEL EST LE PRIX D'UN TICKET:

VÉRIFIEZ LA CARTE À LA PAGE 20/21

Si vous êtes arrivé sur une des îles, vous devez aller à Athènes en bateau. Les tickets sont vendus soit dans le port près de

l'endroit de départ, ou dans les agences de voyage dans les villes.

▶ **LESBOS /MYTILÈNE:** Le bateau normal prend de 9 à 12 heures au Pirée (Athènes) (avec un arrêt à l'île de Chios après 3 heures) et le ticket coûte en été 47 euro pour un ticket simple, si vous êtes un adulte ou un enfant (de 11 à 18 ans), 21 euro pour un enfant (de 5 à 10 ans) et c'est gratuit pour les enfants au dessous de 5 ans. Il y a des bateaux presque tous les jours, mais durant la saison des vacances en août/septembre, on ne trouve souvent pas de tickets pour le même jour, mais pour 1 à 2 jours plus tard, parce qu'ils peuvent être épuisés. Depuis le mois d'août, il y a des ferries supplémentaires (c.-à-d. Eleftherios Venizels / ANEK Lines) qui ne transportent que les réfugiés. A 60 euro ils sont plus chers, mais l'on trouve plus facilement un bateau qui part plus tôt. Les tickets pour ces bateaux spéciaux sont vendus dans le port, ou au bureau principal de vente de tickets de la compagnie maritime respective.

▶ **ATTENTION:** Les tickets vendus sur le marché noir peuvent avoir

des noms différents et vous pourrez ne pas être accepté sur le ferry, parce que le nom écrit sur votre ticket doit correspondre exactement à celui sur votre document grec. Surtout Blue Star Lines est très sérieux concernant la transcription correcte de votre nom.

▶ **KOS:** les bateaux partent en cette période à 19:45 h ou 20:30 h tous les jours, sauf le samedi. Le ticket coûte 54 euro pour les adultes. Les enfants au dessous de 12 ans voyagent à moitié prix. Le bateau s'arrête, selon la route qu'il prend, à Leros et Patmos ou à l'île de Kalimnos, avant d'atteindre le Pirée (Athènes).

▶ **LEROS:** en ce moment il y a des bateaux qui vont au Pirée (Athènes) chaque mercredi, jeudi et dimanche à 22:30 h. Le ticket pour un adulte coûte 41,50 euro et les enfants au dessous de 10 ans voyagent à moitié prix.

▶ **CHIOS:** le ferry au Pirée (Athènes) part tous les jours entre 22:00-23:30 h selon la compagnie maritime. Le voyage prend envi-

ron 6 heures. Le samedi il y a un bateau à 14:25 h. Le ticket pour un adulte coûte 41,50 euro avec Hellenic Seaways et le même prix avec Blue Star. Les enfants au dessous de 10 ans voyagent à moitié prix.

▶ **CHIOS:** le ferry de la ville de Vathi au Pirée (Athènes) part le lundi et le dimanche à 10:00 h, le mardi et le jeudi à 12:00 h. (Le samedi il y a parfois des bateaux supplémentaires pour les réfugiés). Les tickets coûtent jusqu'à 49 euro, selon la compagnie maritime. Les enfants au dessous de 12 ans voyagent à moitié prix.

▶ **CRETE:** les ferries au Pirée (Athènes) partent du port de Souda dans la ville de Chania tous les jours à 21:00 h (38 euro pour les adultes et moitié prix pour les enfants au dessous de 10 ans). De la ville de Heraklion il y a deux bateaux par jour : à 21:30 h Minoan Lines (46 euro pour les adultes et moitié prix pour les enfants au dessous de 10 ans) et à 21:00 h Anek Lines (38 euro pour les adultes et moi-

tié prix pour les enfants au dessous de 10 ans).

▶ **AGATHONISI:** Généralement la police détient les réfugiés pour des brefs délais, jusqu'à leur transfert à l'île de Samos (voire Samos).

▶ **EVROS:** Si vous voulez aller à Athènes, vous prenez soit le train (la solution la moins chère) ou le bus à partir d'Alexandroupoli. Le train prend 14 heures pour arriver à Athènes et il se peut que vous devez changer une fois à Thessalonique. Les tickets coûtent entre 33 et 55 euro en deuxième classe, selon le train que vous prenez. Il y a deux trains par jour qui vont à Athènes. Le ticket de bus coûte 68 euro. Il y a cinq bus par jour qui vont à Athènes. La station du bus n'est pas loin de la gare des chemins de fer. Pour le bus demandez la station KTEL.

▶ **ATTENTION** L'horaire des départs du ferry peuvent changer en différentes périodes et les prix aussi ! Demandez les horaires actuels dans une

agence de voyage, ou à la vente des billets au port de départ. De toute façon les prix peuvent augmenter ou baisser selon la saison, par jusqu'à 15 euro mais pas beaucoup plus. Achetez votre ticket vous-même et ne faites pas confiance aux personnes qui veulent vous vendre des tickets à des prix doubles ou triples.

ATTENTION Normalement les tickets ne sont vendus qu'aux personnes avec des documents valables. Quand vous avez un 'papier blanc' de la police (que vous recevez après l'enregistrement), vous pouvez acheter votre propre ticket dans une agence de voyage et quitter l'île. ⏪

? QUE DOIS-JE SAVOIR D'ATHÈNES ● AVANT D'Y ARRIVER?

Du port du Pirée vous pouvez prendre le train vers le centre d'Athènes (Omonia ou Victoria). Le ticket coûte 1,40 euro. D'habitude les nouveaux venus demandent des informations et des in-

structions des gens qu'ils connaissent.

ATTENTION: Si vous n'avez pas un ticket et on vous contrôle, vous devez payé une amende de jusqu'à 60 fois le prix du ticket. Assurez-vous que ceux qui vous infligent l'amende, font vraiment partie du personnel de l'entreprise des transports publics, car il y a eu des incidents dans le passé avec des fausses amendes. Si on vous inflige une amende, dites le immédiatement à une ONG, afin qu'ils puissent vous expliquer ce qu'il faut faire. Si vous ne payez pas l'amende dans le délai prescrit, la somme que vous devez payer sera multipliée.

ATTENTION: Il y a eu beaucoup d'incidents rapportés d'assauts racistes contre les migrants et les réfugiés. Sachez qu'il y a certaines parties de la ville d'Athènes où vous devez éviter de vous traîner. Au cas où vous êtes victime d'un assaut raciste, vous devez immédiatement le soumettre aux ONG's grecques, et au cas où

vous êtes blessé, vous devez aller à l'hôpital. ◀◀

? LA GÉOGRAPHIE D'ATHÈNES: LES ENDROITS OÙ LES GENS VONT NORMALEMENT DANS LES PREMIERS JOURS APRÈS LEUR ARRIVÉE A ATHÈNES, AFIN DE RENCONTRER D'AUTRES GENS DE LEURS PAYS

▶ **LA PLACE VICTORIA** (le train y arrive directement du port du Pirée où votre bateau s'arrête en venant d'une île). Surtout les Afghans traînent ici mais aussi des gens d'autres pays. C'est à une minute de la rue Aharnon. Normalement c'est un endroit décontracté, mais aussi sur cette place il y a des contrôles fréquentes par la police, comme partout ailleurs. Ils cherchent les gens sans papiers, ou avec des papiers non valables. Si votre papier de 30 jours est encore valable, ils peuvent seulement vous ramener au commissariat de police

pour une contrôle. Ils ne vous gardent pas en prison.

▶ **LA RUE AHARNON** (descendez à l'arrêt de métro Place Omonia). C'est une des places les plus centrales d'Athènes. Dans les alentours il y a beaucoup de magasins bon marché (souvent chinois), des centres d'appels, des hôtels, le grand bazar et quelques mosquées et églises officielles... mais ce n'est pas un bon endroit pour vivre, ou pour vous asseoir, ni pour aller la nuit, car il y a aussi le trafic de drogues et beaucoup de police. C'est à cinq minutes de marche du début de la rue Aharnon.

▶ **LA PLACE OMONIA** (descendez à l'arrêt de métro Place Omonia). C'est une des places les plus centrales d'Athènes. Dans les alentours il y a beaucoup de magasins bon marché (souvent chinois), des centres d'appels, des hôtels, le grand bazar et quelques mosquées et églises officielles... mais ce n'est pas un bon endroit pour vivre, ou pour vous asseoir, ni pour aller la nuit, car il y a aus-

si le trafic de drogues et beaucoup de police. C'est à cinq minutes de marche du début de la rue Aharonn.

▶ LA RUE PATISSION

LA PLACE AMERIKIS

LA PLACE KOLITASOUE

(descendez du métro à Victoria et demandez où est la rue Patission). C'est à une minute de distance. De là marchez encore 10 à 15 minutes vers la place Amerikis (en sens inverse d'Omonia) et encore 10 minutes d'Amerikis à Koliatsou. Dans les alentours des places Amerikis et Koliatsou se trouvent tous les lieux de rencontre soudanais, érythréen, éthiopien, et non seulement ceux-là. Beaucoup d'Africains vivent dans ce quartier, mais aussi des gens de beaucoup d'autres pays. Trouvez le Sabah Café dans la rue Patission entre les places Amerikis et Koliatsou, si vous venez du Soudan, de l'Érythrée ou de l'Éthiopie. Ils se trouvent aussi beaucoup d'appartements partagés dans les alentours.

▶ LE PARC ALEXANDRAS

(nom réel: Paidion tou Areos) est à cinq minutes de marche de la

place Victoria (station métro de la ligne verte). C'est un parc énorme où beaucoup de migrants (et Grecs) traînent durant la journée.

ATTENTION: c'est généralement autour de ces endroits, où beaucoup de migrants vivent ou ont leurs magasins, que des fascistes attaquent les gens parfois. Ne vous effrayez pas, soyez seulement prudent, surtout au crépuscule

▶ DES CENTRES DE RÉCEPTION OUVERTS POUR LES NOUVEAUX VENUS

Depuis juillet 2015 il y a un centre de réception ouvert à Votaniikos/Elaionas à Athènes avec une capacité de 700 personnes. Le gouvernement a annoncé que deux autres centres similaires seront ouverts à Lavrio (une ville-port à une distance d'une heure en voiture d'Athènes) et à Thessalonique.

ATTENTION: Durant les jours pluvieux de septembre, la municipalité d'Athènes a ouvert un stade fermé afin de provisoire-

ment offrir un refuge contre les mauvaises conditions atmosphériques aux réfugiés sans abri. Il n'est pas clair combien de temps cet endroit, ou des endroits similaires ailleurs en Grèce, resteront ouvert. Demandez vos compatriotes ou les Grecs ce que sont les possibilités actuelles de vous protéger contre le froid et la pluie. Dans certaines villes des personnes solidaires ont squatté des bâtiments afin de créer des hébergements alternatifs pour les sans-abri.

ATTENTION: Il n'y a que quelques centres de réception ouverts qui offrent l'hébergement spécifiquement pour les réfugiés demandeurs d'asile, pour les personnes en attente du regroupement familial sous Dublin III et pour les mineurs non-accompagnés en Grèce. Si vous appartenez à un de ces trois groupes, vous pouvez trouver des informations sur le logement aux bureaux d'une des ONG's mentionnées ci-dessous.

**LES ORGANISATIONS
SUIVANTES SONT À
ATHÈNES ET OFFRENT
LEURS SERVICES
GRATUITEMENT**

Services Legaux

1. Conseil Grec pour les Réfugiés

Le GCR est une ONG grecque qui soutient les demandeurs d'asile et les réfugiés en Grèce. Le GCR offre les conseils juridiques et l'assistance sociale gratuitement.

- 🕒 chaque matin de lundi à vendredi avant 9:00 h pour prendre rendez-vous.
- 📍 Solomou 25, Exarheia (près d' Omonia)
- 📞 210-38.00.990
- 🌐 www.gcr.gr

2. Conseil des Réfugiés Oecuméniques

Offre l'assistance juridique aux réfugiés et aux demandeurs d'asile

- 📍 Iridanou 20, premier étage (près des gares Megaro Mousikis ou Evangelismos)
- 📞 210-72.95.926
- 🕒 lundi 11 – 16 h
merc. à vendr. 10 – 14 h

3. Aitimia

Soutien juridique et social pour demandeurs d'asile et réfugiés

- 📍 Tripou 4-6, coin de Gennaïou Kolokotroni, quartier Koukaki (près de la station métro Singrou Fix, ou prenez le bus jaune 5 ou 15 jusqu'à Paidiki Chara)
- 🕒 10 – 13 hrs
mardi et mercredi
- 📞 210-92.41.677
- 🌐 aitima@freemail.gr
www.aitima.gr/en

4. Arsis

Les conseils juridiques et l'assistance sociale pour les jeunes.

📍 Derigni 28-30, (autour du coin à la place Victoria)

📞 210-82.59.880

✉ info@arsis.gr

5. Groupe d'avocats pour les droits des migrants et des réfugiés

L'assistance juridique pour les migrants et les réfugiés au sujet de leur statut légal, pour tous ceux qui ont des papiers ou non.

📍 Ioulianou 11 & Rethymnou str, Exarheia (près du parc Alexander)

🕒 Lundi et mercredi de 17 – 19 h

🌐 www.omadadikigorwnenglish.blogspot.com

Soins médicaux, même si vous êtes sans papiers en Grèce

6. Médecins du monde

📍 rue Sapfous 12 (près d' Omonia)

📞 210-32.13.485

✉ info@mdmgreece.gr

www.mdmgreece.gr/en

7. Praksis

📍 5 rue Peoniou & Aharnon (près de la place Victoria)

📞 210-82.13.704 / 210-88.22.066

🕒 lundi à vendredi de 9 – 17 hrs

✉ info@praksis.gr

www.praksis.gr

8. Centre d'accueil de jour Babel

Soutien psychologique et psychiatrique pour migrants et réfugiés avec les interprètes qui parlent votre langue

- 🕒 tous les jours de 9:00 à 17:00 h, mar. & jeu. jusqu'à 20:00 h
- 📍 Ioannou Drosopoulou 72 (près de la place Amerikis)
- 📞 210.86.16.280, 210-86.16.102
210-86.16.266
- ✉️ babel@syneirmos.gr

Cours de langue grecque gratuits

9. DIKTIO – Réseau de soutien social aux immigrants et réfugiés

Offre l'information sur les besoins juridiques/sociaux (lundi à vendredi de 17:00 à 20:00 h), cours gratuits de langue grecque (lundi à vendredi de 18:00 à 20:00 h) et ordinateur, pour ceux qui ont des papiers ou non.

- 📍 Tsamadou 13, Exarheia
- 📞 210-38.13.928
- ✉️ <http://migrant.diktio.org>

10. Metadrasí

- 📍 8, rue Thesprotias, près de la gare Larisis
- 📞 210.52.01.792, 210.52.01.794
210.51.26.456

11. PYXIDA/Centre multiculturel pour l'intégration des réfugiés

- 📍 25, rue Solomou, Exarheia (près d'Omonia)
- 📞 210-38.00.990

12. Kyriakatiko Sxoleio Metanason

- 📍 45, rue Argous, Kolonos (centre d'Athènes)
- 🕒 sam. et dim. 210 5130373
lundi à vendredi 210-8842151
ou 210-3306286
portable: 6945237837
- ✉️ kyriakatiko@yahoo.gr

Nourriture, vêtements, informations

13. Croix Rouge

- Secteur d'assistance social
- 📍 Lykavittou 1, Athens
- 📞 210-36.39.538
- ✉️ swd@redcross.gr

14. Caritas

☒ Kapodistriou 52, Athens, Athènes, près place Vathis

☎ 210-52.47.879

✉ caritashellas@caritas.gr
http://www.caritas.gr

☎ 0030-21.11.83.08.10

6947.39.78.64

6944.61.47.20

6947.01.54.66

✉ afg.u.gr@gmail.com

Si vous avez perdu des proches parents et vous voulez essayer de les retrouver

15. Croix Rouge

Secteur pour la recherche des personnes

☒ 21, rue du 3 Septembre, Athènes

☎ 210-52.42.194

210-52.30.043

✉ tracingstaff@redcross.gr

17. Communauté afghan en Grèce (Afghan Community in Greece)

☒ rue Chalkokondyli, Attiki, Athènes

✉ afghansingreece@gmail.com

Représentant:

Muhammadi Yonous

☎ 210-88.14.900

6948.40.89.28

✉ myonous@gmail.com or gionas1973@yahoo.com

www.afghan.gr

Si vous cherchez des gens de votre communauté

16. Association des Afghans unis en Grèce (Afghans United Association Greece)

☒ rue Arahovis 45-47, Exarhia, Athens

18. Union égyptien-grec

☎ Midou 6995.17.25.13

19. Communauté éthiopienne

☒ Imbrou 16

☎ 6944.71.17.81

20. Union des travailleurs-immigrants bangladais en Grèce

Représentant: Elias Ahmed

✉ Agias Filotheis 5B, Athens

☎ 210-33.18.812
210-82-22-509
6938.67.65.23

✉ sramikjote@yahoo.com &
eliaselisa@yahoo.com

21. Union des travailleurs palestiniens en Grèce

✉ 3rd of September Str. 48B,

☎ 210-82.21.124
6937.53.74.61
6932.47.14.39

✉ palwoun@yahoo.gr

23. Communauté somalienne en Grèce

Représentant: Elias Ali Hassan

✉ Kaningos 27, Athens

☎ 6994.31.67.08; 210-52.40.060,
Abdalla Yousef 6999.48.84.41

✉ scomgr@gmail.com

22. Association grecque-pakistanaise

Représentant: Anwar Iqbal

✉ Kosma Aitolou 2, Athens

☎ 6944.95.18.03

✉ annou1970@yahoo.co.uk

24. Association des réfugiés soudanais

✉ 2, rue Astipalias, au coin de
224 rue Patission (près place
Amerikis), 11256 Athènes

☎ 0211.18.39.13

25. Association éducative kurde-syrienne

✉ Promitheos 71/ Aharnon,
Athens

☎ 210-22.83.746

26. Organisation des femmes africaines unies en Grèce

L. Macauley; Hawa Sankoh

✉ Kosma Aitolou 2, Athens

☎ 210-36.17.065, 210-88.30.381

✉ africanwomen@yahoo.com
www.africanwomen.gr

- |
**SI VOUS AVEZ DES PARENTS ET AMIS QUI VONT
LA MANIÈRE DANGEREUSE AVEC LES BATEAUX**
- **CE NOMBRE PEUT ÊTRE UTILE POUR EUX:**



WATCH THE MED ALARM PHONE
+ 334 86 51 71 61

ALARMPHONE

WWW.WATCHTHEMED.NET

THIS IS NOT A RESCUE NUMBER! But an ALARM NUMBER to support rescue!

DISTRESS AT SEA

- 1.** Call coast guard for rescue.
- 2.** Call our Alarm Phone.
We inform & watch the coast guard.
- 3.** If you are not quickly rescued, we inform media & politics to make pressure.

(DANGER OF) PUSHBACK

- 1.** Call our Alarm Phone.
- 2.** We try to intervene, we witness & document.
- 3.** We inform media & politics to make pressure.

If possible, call in English or French | wtm-alarm-phone01@antira.info

Les contacts pour rapporter les refoulements, ou d'autres violations des droits de l'homme que vous avez subi en Grèce ou aux frontières grecques

Vous pouvez rapporter les violations des droits de l'homme dans tous les pays où vous êtes. Une violation des droits de l'homme peut être un refoulement de la Grèce vers la Turquie, mais aussi toute forme de violence par les autorités, détention inhumaine et dégradante etc. Il peut être judicieux de rapporter des violations des droits de l'homme que vous avez subi, à une des organisations grandes et connues mentionnées ci-après, afin d'avoir quelque preuve pour votre demande d'asile. Les organisations suivantes sont une sélection d'institutions indépendantes (il y existe aussi beaucoup d'autres organisations auxquelles vous pouvez vous adresser à Athènes, voir la liste des contacts ci-dessus !) Vos données (votre nom) ne sera pas publié si vous ne le

voulez pas. Il est aussi possible de rapporter des violations des droits de l'homme perpétrés par des Grecs, devant un tribunal national avec l'aide d'un avocat. Prenez des conseils juridiques pour cela, afin d'obtenir des informations détaillées sur les procédures, les possibilités et les limitations. Si vous perdez votre procès devant le tribunal grec et vous avez utilisé de toutes les voies de recours nationales sans succès, votre avocat peut aller devant la Cour européenne des droits de l'homme (ECtHR) contre l'état grec. Vous pouvez aussi aller devant cette Cour, quand vous êtes arrivé dans un autre pays de l'UE, mais il existe des délais. Prenez des conseils juridiques le plus tôt possible.

27. Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

- 📍 12, rue Tagiapiera, 11525 Athènes
- 📞 0030-210.67.26.462/3
- ✉️ great@unhcr.org

28. PRO ASYL (Allemagne)

- 📍 Boîte postale 16 06 24 60069 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
- 📞 +49 (0)69.24.23.14.20
- 🕒 Mo to Fr: 10 – 12 hrs and 14 – 16 hrs
- ✉️ proasyl@proasyl.de

29. Amnesty International Greece (Athens, Greece)

- 📍 Sina Street 30
106 72 Athens, Greece
- 🕒 Mo to Fr 10 – 15 hrs
- 📞 210.36.00.628
- 📠 Fax: 210.36.38.016
- ✉️ athens@amnesty.org.gr

30. Multeci Der (Izmir, Turkey)

- 📍 Anafartalar Cad.
Salepçio lu Vakıf hanı No:
96/511
- 📍 Kemeraltı 35250, ZM R
- 📞 0232.483.54.21/
0549.483.54.22
- ✉️ bilgi@multeci.org.tr

ΚΑΛΗΜΕΡΑ

KALIMERA

Bonjour

ΚΑΛΗΣΠΕΡΑ

KALISPERA

Bonsoir

ΚΑΛΗΝΥΧΤΑ

KALINIKTA

Bonne nuit

ΜΕ ΛΕΝΕ **ME LENE**

Je m'appelle...

ΠΩΣ ΣΑΣ ΛΕΝΕ?

POS SAS LENE

Quelle est votre nom?

ΧΑΙΡΩ ΠΟΛΥ

HERO POLI

Enchanté de
vous connaître

ΤΙ ΚΑΝΕΤΕ **TI KANETE?**

Comment allez-vous?

ΕΙΜΑΙ ΚΑΛ **IME KALA**

Ça va bien

ΕΓΩ ΕΙΜΑΙ **EGO IME**

Je suis

ΕΣΥ ΕΙΣΑΙ **ESI ISE**

Tu es

ΑΥΤΟΣ / ΑΥΤΗ /

ΑΥΤΟ ΕΙΝΑΙ

AFTOS /AFTI/ AFTO INE

Il est / Elle est / C'est

ΕΜΕΙΣ ΕΙΜΑΣΤΕ

EMIS IMASTE

Nous sommes

ΕΣΕΙΣ ΕΙΣΑΣΤΕ

ESIS ISASTE

Vous êtes

ΑΥΤΟΙ / ΑΥΤΕΣ

ΑΥΤΑ / ΕΙΝΑΙ

AFTI / AFTES /

AFTA / INE

Ils sont / Elles sont

ΕΓΩ ΘΕΛΩ

EGO THELO

Je veux

ΠΛΟΙΟ **PLIO**

Bateau

ΕΙΣΙΤΗΡΙΟ

ISITIRIO

Ticket

ΤΡΑΙΝΟ **TRENO**

Train

ΛΕΩΦΟΡΕΙΟ

LEOFORIO

Bus

ΣΤΑΣΗ **STASI**

Gare

ΠΟΣΟ ΚΑΝΕΙ?

POSO KANI?

Combien ça coûte?

ΕΥΧΑΡΙΣΤΩ

EFHARISTO

Merci

ΠΑΡΑΚΑΛΩ

PARAKALO

S'il vous plaît

ΝΕΡΟ **NERO**

De l'eau

ΦΑΓΗΤΟ **FAGITO**

De la nourriture

ΦΑΡΜΑΚΕΙΟ

FARMAKIO

Pharmacie

ΝΟΣΟΚΟΜΕΙΟ

NOSOKOMIO

Hôpital

ΓΙΑΤΡΟΣ **GIATROS**

Médecin

ΑΣΤΥΝΟΜΙΑ

ASTINOMIA

Police

ΘΕΛΩ ΕΙΣΙΤΗΡΙΟ

THELO ISITIRIO

Je veux un ticket

ΘΕΛΩ ΦΑΓΗΤΟ

THELO FAGITO

Je veux à manger

ΘΕΛΩ ΝΕΡΟ

THELO NERO

Je veux de l'eau

ΘΕΛΩ ΓΙΑΤΡΟ

THELO YIATRO

Je veux un médecin

ΘΕΛΩ ΒΟΗΘΕΙΑ

THELO VOITHIA

Je veux de l'aide

ΘΕΛΩ ΔΟΥΛΕΙΑ

THELO DOULIA

Je veux un job

ΘΕΛΩ ΝΑ

ΠΑΩ ΣΤΟ

THELO NA PAO STO

Je veux aller à

ΕΝΤΑΞΕΙ

ENTAKSI → D'accord

ΔΕΝ ΚΑΤΑΛΑ-

ΒΑΙΝΩ

DEN KATALAVENO

Je ne comprends pas

ΔΕΝ ΜΙΛΩ

ΕΛΛΗΝΙΚΑ

DEN MILO ELINIKA

Je ne parle pas grec

ΝΑΙ / ΟΧΙ **NE / OHI**

Oui/Non

ΠΟΥ ΕΙΝΑΙ?

POU EINAI?

Ou es....?

ΣΗΜΕΡΑ / ΑΥΡΙΟ

SIMERA / AVRIO

Aujourd'hui/Demain

ΜΗΤΕΡΑ/ΠΑΤΕΡΑΣ

MITERA/PATERAS

Mère/Père

ΑΔΕΛΦΟΣ/ΑΔΕΛΦ

ADELFI / ADELFS

Frère/Sœur

ΓΥΝΑΙΚΑ/

ΑΝΔΡΑΣ

GINEKA / ANDRAS

Femme/Homme

ΟΙΚΟΓΕΝΕΙΑ

IKOGENIA

Famille

ΠΡΟΣΦΥΓΑΣ

PROSFIGAS

Réfugié

ΑΛΟΔΑΠΟΣ

ALODAPOS

Étranger

ΑΙΤΗΣΗ **ETISI**

Demande

ΠΡΟΣΦΥΓΗ

PROSFIGI

Appel

ΕΙΜΑΙ

ΑΡΡΩΣΤΟΣ

IMEAROSTOS

Je suis malade

ΤΟ ΕΙΣΙΤΗΡΙΟΣΟΥ

TO ISITIRIO SOU

Votre ticket

ΔΙΑΒΑΤΗΡΙΟ

DIAVATIRIO

Passeport

ΤΑΥΤΟΤΗΤΑ

TAFTOTITA

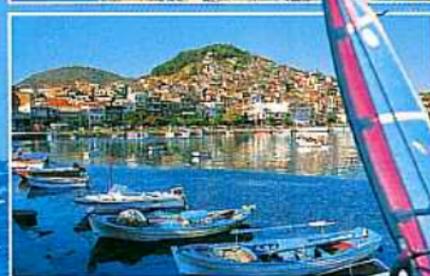
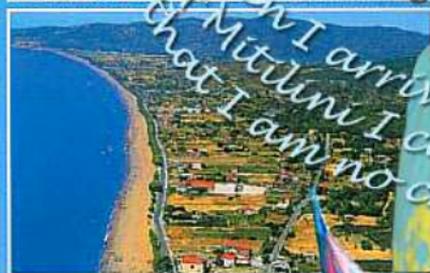
Carte d'identité

ΕΙΜΑΙ ΑΠΟ

ΤΟ ΙΡΑΚ

IME APO TO IRAK

Je viens de l'Iraq



When I arrived at the shores of Mitilini I came to understand that I am no child anymore!

Lesvos

